

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE SOCIAL

Numéro SIRET : 20002777900012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PRINCIPALE DE BLANQUEFORT

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET CENTRE SOCIAL

ANNEE 2017

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.15	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.16	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.17	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.19	D2 - Arrêté et signatures	X	

Code INSEE 33162	CENTRE SOCIAL BUDGET CENTRE SOCIAL	BP 2017
----------------------------	---	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	22 256
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	75,04%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	116,75%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	3,85%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des Informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NÉANT

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	755 165,83	605 157,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 150 008,83
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		755 165,83	755 165,83

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	39 234,76	23 707,45
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 15 527,31
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		39 234,76	39 234,76
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		794 400,59	794 400,59

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	140 150,26	0,00	185 075,85	185 075,85	185 075,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	532 281,00	0,00	542 100,00	542 100,00	542 100,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses de gestion courante		675 431,26	0,00	731 175,85	731 175,85	731 175,85
66	Charges financières	250,00	0,00	300,00	300,00	300,00
67	Charges exceptionnelles	400,00	0,00	500,00	500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		676 081,26	0,00	731 975,85	731 975,85	731 975,85
023	Virement à la section d'investissement (5)			16 000,00	16 000,00	16 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	8 230,68		7 189,98	7 189,98	7 189,98
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 230,68		23 189,98	23 189,98	23 189,98
TOTAL		684 311,94	0,00	755 165,83	755 165,83	755 165,83

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 755 165,83

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	26 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	68 000,00	0,00	66 200,00	66 200,00	66 200,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	503 000,00	0,00	499 750,00	499 750,00	499 750,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes de gestion courante		597 100,00	0,00	605 050,00	605 050,00	605 050,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		597 100,00	0,00	605 050,00	605 050,00	605 050,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			107,00	107,00	107,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				107,00	107,00	107,00
TOTAL		597 100,00	0,00	605 157,00	605 157,00	605 157,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 150 008,83

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 755 165,83

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	23 082,98
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 222,37	0,00	36 127,76	36 127,76	36 127,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		20 222,37	0,00	39 127,76	39 127,76	39 127,76
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		20 222,37	0,00	39 127,76	39 127,76	39 127,76
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			107,00	107,00	107,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				107,00	107,00	107,00
TOTAL		20 222,37	0,00	39 234,76	39 234,76	39 234,76

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

39 234,76

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 627,00	0,00	517,47	517,47	517,47
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 627,00	0,00	517,47	517,47	517,47
Total des recettes réelles d'investissement		3 627,00	0,00	517,47	517,47	517,47
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			16 000,00	16 000,00	16 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	8 230,68		7 189,98	7 189,98	7 189,98
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 230,68		23 189,98	23 189,98	23 189,98
TOTAL		11 857,68	0,00	23 707,45	23 707,45	23 707,45

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

15 527,31

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

39 234,76

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

23 082,98

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	185 075,85		185 075,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	542 100,00		542 100,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00		4 000,00
66	Charges financières	300,00	0,00	300,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	7 189,98	7 189,98
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		16 000,00	16 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	731 975,85	23 189,98	755 165,83

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

755 165,83

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	107,00	107,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	3 000,00	0,00	3 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	36 127,76	0,00	36 127,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	39 127,76	107,00	39 234,76

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

39 234,76

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	39 000,00		39 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	66 200,00		66 200,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	499 750,00		499 750,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,00	100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	107,00	107,00
	Recettes de fonctionnement - Total	605 050,00	107,00	605 157,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

150 008,83

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

755 165,83

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	517,47	0,00	517,47
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		7 189,98	7 189,98
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		16 000,00	16 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	517,47	23 189,98	23 707,45

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

15 527,31

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

39 234,76

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	140 150,26	185 075,85	185 075,85
6042	Achats d'études, prestations de services	37 000,00	38 000,00	38 000,00
60622	Carburants	2 700,00	3 000,00	3 000,00
60623	Alimentation	6 000,00	7 000,00	7 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	200,00	200,00	200,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	150,00	150,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 600,00	9 000,00	9 000,00
60636	Vêtements de travail	100,00	100,00	100,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	2 600,00	2 600,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6135	Locations mobilières	5 500,00	6 000,00	6 000,00
61551	Matériel roulant	3 000,00	4 500,00	4 500,00
6156	Maintenance	5 500,00	5 800,00	5 800,00
6168	Autres primes d'assurance	1 700,00	1 800,00	1 800,00
6182	Documentation générale et technique	1 100,00	1 600,00	1 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	12 000,00	12 000,00
6188	Autres frais divers	100,00	100,00	100,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	550,00	560,00	560,00
6226	Honoraires		100,85	100,85
6227	Frais d'actes et de contentieux	100,00	100,00	100,00
6228	Divers	100,26	200,00	200,00
6231	Annonces et insertions		3 515,00	3 515,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6247	Transports collectifs	11 000,00	12 000,00	12 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6256	Missions	200,00	250,00	250,00
6261	Frais d'affranchissement		100,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 000,00	3 200,00	3 200,00
62878	A d'autres organismes	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6288	Autres	26 000,00	48 000,00	48 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	100,00	700,00	700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	532 281,00	542 100,00	542 100,00
6331	Versement de transport	6 400,00	6 400,00	6 400,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 720,00	1 800,00	1 800,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	6 220,00	6 200,00	6 200,00
64111	Rémunération principale	122 400,00	134 000,00	134 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	4 800,00	5 800,00	5 800,00
64118	Autres indemnités	26 800,00	24 000,00	24 000,00
64131	Rémunérations	191 300,00	191 000,00	191 000,00
64168	Autres	23 500,00	23 500,00	23 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	79 700,00	80 000,00	80 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	51 500,00	51 500,00	51 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	13 400,00	13 400,00	13 400,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 800,00	3 500,00	3 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	241,00	500,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	500,00	500,00	500,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6535	Formation	3 000,00	4 000,00	4 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		675 431,26	731 175,85	731 175,85
66	Charges financières (b)	250,00	300,00	300,00
6688	Autres	250,00	300,00	300,00
67	Charges exceptionnelles (c)	400,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400,00	500,00	500,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		676 081,26	731 975,85	731 975,85
023	Virement à la section d'investissement		16 000,00	16 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	8 230,68	7 189,98	7 189,98
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	8 230,68	7 189,98	7 189,98
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 230,68	23 189,98	23 189,98
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn.		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 230,68	23 189,98	23 189,98
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		684 311,94	755 165,83	755 165,83

RESTES A REALISER 2016 (11)		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		755 165,83

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 876 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	26 000,00	39 000,00	39 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	26 000,00	39 000,00	39 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	68 000,00	66 200,00	66 200,00
7038	Autres redevances et recettes		0,00	0,00
706	Prestations de services		0,00	0,00
7062	Redevances des services à caractère socio culturel	2 800,00	1 200,00	1 200,00
70631	Redevance des services à caractère sportif	59 000,00	58 500,00	58 500,00
70632	Redevances des services à caractère de loisirs	700,00	800,00	800,00
7066	Redevances des services à caractère social	3 000,00	2 400,00	2 400,00
70841	aux budgets annexes		0,00	0,00
70878	par d'autres redevables		0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes	2 500,00	3 300,00	3 300,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	503 000,00	499 750,00	499 750,00
7474	Communes		0,00	0,00
74746	Communes	378 000,00	379 750,00	379 750,00
7478	Autres organismes	125 000,00	120 000,00	120 000,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	100,00	100,00
758	Produits divers de gestion courante	100,00	100,00	100,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		597 100,00	605 050,00	605 050,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		597 100,00	605 050,00	605 050,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		107,00	107,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a.		107,00	107,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			107,00	107,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		597 100,00	605 157,00	605 157,00

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	150 008,83
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	755 165,83
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 000,00	3 000,00	3 000,00
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2 000,00	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	18 222,37	36 127,76	36 127,76
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000,00	10 000,00	10 000,00
2184	Mobilier	1 000,00	6 500,00	6 500,00
2188	Autres	13 222,37	19 627,76	19 627,76
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		20 222,37	39 127,76	39 127,76
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		20 222,37	39 127,76	39 127,76
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		107,00	107,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)		107,00	107,00
13918	Autres		107,00	107,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques		0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		0,00	0,00
2188	Autres		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			107,00	107,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		20 222,37	39 234,76	39 234,76

+

RESTES A REALISER 2016 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

39 234,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 627,00	517,47	517,47
1021	Dotation		0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	3 627,00	517,47	517,47
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		3 627,00	517,47	517,47
TOTAL RECETTES REELLES		3 627,00	517,47	517,47
021	Virement de la section de fonctionnement		16 000,00	16 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	8 230,68	7 189,98	7 189,98
28051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	1 695,68	1 246,18	1 246,18
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 684,00	2 166,32	2 166,32
28184	Mobilier	325,00	72,00	72,00
28188	Autres	3 526,00	3 705,48	3 705,48
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 230,68	23 189,98	23 189,98
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
1318	Autres		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		8 230,68	23 189,98	23 189,98
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		11 857,68	23 707,45	23 707,45

+

RESTES A REALISER 2016 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

15 527,31

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

39 234,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		107,00	107,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		107,00	107,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
130	Subv. invest. transférées cpte résultat	107,00	107,00
020	Dépenses Imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	107,00	0,00	D001 0,00	107,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		23 707,45	III 23 707,45
Ressources propres externes de l'année (a)		517,47	517,47
10222	Dotations, fonds divers et réserves	517,47	517,47
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		23 189,98	23 189,98
28051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	1 246,18	1 246,18
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 166,32	2 166,32
28184	Mobilier	72,00	72,00
28188	Autres	3 705,48	3 705,48
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	16 000,00	16 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	23 707,45	0,00	15 527,31	0,00	39 234,76

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 107,00
Ressources propres disponibles	IV 39 234,76
Solde	V = IV - II (6) + 39 127,76

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

CENTRE SOCIAL - 33 - BUDGET CENTRE SOCIAL

BP 2017

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	Catégorie (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Secteur administratif							
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1		1	1		1
sous-total		1	0	1	1	0	1
Secteur animation							
Animateur principal de 1ère classe	B	1		1	1		1
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	3		3	2		2
sous-total		4		4	3	0	3
Secteur social							
Assistant socio-éducatif principal	B	1		1	1		1
sous-total		1	0	1	1	0	1
Total		6	0	6	5	0	5

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/78/00132/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnaires sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CENTRE SOCIAL - 33 - BUDGET CENTRE SOCIAL

BP 2017

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	Cat (1)	Secteur (2)	Budgetés	Pourvus	Rémunération (3)		Fondement du contrat (4)	Contrat	Nature du contrat (5)
					Indexe (8)	Euros			
Agents occupant un emploi permanent (6)									
Secteur administratif									
Attaché/Directeur du Centre Social	A	ADM	1	1	852		CDI article 20 loi du 26/07/2005		CDI
sous-total			1	1					
Secteur animation									
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	ANIM	1	1	340		article 20 loi du 26/07/2005		CDI
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	ANIM	1	1	397		article 20 loi du 26/07/2005		CDI
Adjoint d'animation de 2ème classe saisonniers	C	ANIM	8	3	340		article 3 alinéa 2 du 26/01/1984		CDD
sous-total			10	5					
Secteur animation									
Educateur APS	B	ANIM	1	1	611		article 20 loi du 26/07/2005		CDI
Educateur APS ou animateurs saisonniers	B	ANIM	12	3	442		article 3 alinéa 2 du 26/01/1984		CDD
sous-total			13	4					
Secteur social									
Contrat adulte relais	C	S	1	1		11,87€ brut/h	article L 5134-102 du code du travail		A/autres
sous-total			1	1					
Total			25	11					

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

ECH : Technique.

URS : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-0* : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-1 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants; et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de

période ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée explicitement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'étus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6

décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le PRÉSIDENT,
A EYSINES., le 7 avril 2017
Le PRÉSIDENT, Jean-Baptiste MAÏTIA



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire
A EYSINES, le 07/04/2017

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : le 31 mars 2017

Les membres du Conseil d'administration,

Florence CAÇÃO



Richard CABRAFIGA

Laëtitia DUMAS

Benoît GAYOU



Véronique JUSOT



Nicolas ÔNG



Betty PICCIOLI

Yannick UHEL

Alain VERGNIAULT



Xavier DUMERCQ

DACR V HADONS


Jean-Pierre LAMAGNERE



Michel ROMUALE

Jean-Claude DELOBEL

Annie AMBIES



Christy BUSSY

Stéphane ESNAULT



Yolande FRAGA

Liliane PALLAS



Certifié exécutoire par le PRÉSIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le avril 2017, et de la publication le

A EYSINES, le 7 avril 2017